

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

Convocation du 21 septembre 2018

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	11	
En exercice	10	
Présents	10	
Membres Présents :	Mme Pia PAIVA, Adjointe au Maire, M. René SCHEER, Adjoint au Maire	
	Mmes Stéphanie BOETSCH et Marcelle WENDLING, Conseillères municipales MM. Sten GUILLAUME - Clément HECKMANN - Thierry KUHN- Philippe SCHAHL- Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux	
Membres absents:		

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2018,

1. Révision du Plan Local d'Urbanisme :

a. Débat complémentaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.),

2. Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme : lancement de l'Enquête Publique,

3. Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.),

4. Mutualisation de l'Équipe Technique avec la Commune de Scharrachbergheim-Irmstett,

5. Acceptation de Chèque,

6. Association A.A.P.E.I. Région de Saverne : demande de subvention,

7. Atelier Communal : indemnisation suite utilisation de courant électrique,

8. Création d'un cheminement « piétons » entre les Communes d'Odratzheim et de Scharrachbergheim-Irmstett : Approbation de Devis,

9. Signalisation Lumineuse : Contrat de Maintenance,

10. Congrès des Maires de France : Ordre de Mission,

11. Affaire de Personnel,

Divers.

Avant la séance, Monsieur Le Maire, en son nom personnel et en celui de l'ensemble de l'équipe municipale, a présenté les condoléances à Thierry KUHN ainsi qu'à l'ensemble de la famille à la suite du décès, en date du 13 août 2018, de Monsieur Florent KUHN qui était par ailleurs 1^{er} Adjoint au Maire de 1977 à 1983.

Il a ensuite présenté les félicitations de l'équipe municipale à Monsieur Clément HECKMANN, à son épouse et à l'ensemble de sa famille à la suite de la naissance, le 6 septembre 2018, de leur fils Albert.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 5 juillet 2018 :

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

41-18. Révision du Plan Local d'Urbanisme - Débat complémentaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de l'intérêt manifesté par la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble en faveur du maintien de la zone d'activités sur le territoire de la commune d'Odratzheim, il convient, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, d'avoir un débat complémentaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Une délibération a été prise dans ce sens par le Conseil Communautaire dans sa séance du 28 juin 2018.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) proposées et un débat complémentaire est engagé. Les échanges portent sur :

La Commune retranscrit le débat :

Monsieur Le Maire rappelle que le document du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a déjà fait l'objet d'un débat en séance du 26 avril 2018 (point 20-18 du 26 avril 2018) et qu'un débat complémentaire devait avoir lieu au regard du souhait du maintien de la zone d'activités sur le territoire de la Commune. Les points essentiels sont présentés en préambule du débat.

**LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL,
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :**

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS EXISTANTES ET MAINTENIR LE POTENTIEL D'ACCUEIL

OBJECTIF 1 : PRENDRE EN COMPTE LES ACTIVITÉS EXISTANTES :

Lecture du point.

M. le Maire : Tout ce qui est possible doit être fait dans cette optique.

Pas de commentaire

OBJECTIF 2 : ÉVALUER ET RÉPONDRE AU BESOIN DU MONDE AGRICOLE :

Lecture du point.

M. le Maire : le Diagnostic effectué avec le monde agricole dès le début de la révision du Plan Local d'Urbanisme permet de prendre en compte les attentes de la profession agricole et d'y répondre dans la mesure du possible.

Pas de commentaire.

OBJECTIF 3 : CONFORTER LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ :

Lecture du point.

M. le Maire : nous devons permettre le maintien et le développement des commerces de proximité garants de la vitalité des communes rurales. Odratzheim a de la chance dans ce domaine.

Pas de commentaire.

OBJECTIF 4 : MAINTENIR UN POTENTIEL D'ACCUEIL :

Lecture du point.

M. le Maire : Au moment de la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme en date du 7 juillet 2016 (délibération 35-15 du 7 juillet 2016), il était prévu de supprimer les zones I AUX et II AUX compte tenu que la compétence économique relevait de l'intercommunalité. Au lendemain de la fusion des Communautés de communes des Coteaux de la Mossig et de la Porte du Vignoble, il n'y avait aucun intérêt pour le maintien des zones situées sur le territoire de la commune d'Odratzheim. Pour faire face à la demande de nombreuses entreprises artisanales, la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble a, par délibération n° 80-2018 du 28 juin 2018, souhaité le maintien de la zone d'activité sur le territoire de la Commune d'Odratzheim de manière à pouvoir répondre à de nouvelles implantations d'activités dans le cadre de sa politique de développement économique.

M. Sten GUILLAUME : quel est le potentiel de cette zone ; existe-t-il d'autres zones dans l'intercommunalité ?

M. Le Maire : cette zone déjà prévue dans le Plan Local d'Urbanisme adopté en 2007 et modifié en 2008, n'augmente en aucune manière la consommation de foncier. De plus, de par sa situation en dehors de l'agglomération et son accès, il existe un intérêt particulier pour le maintien de son classement. Selon les premières tendances préalables à l'étude de faisabilité, la zone devrait

prioritairement accueillir des entreprises artisanales. Les autres zones sont localisées à Marlenheim et Wasselonne qui, de par leur situation, ont vocation à accueillir les entreprises désireuses de s'implanter dans notre secteur.

M. Clément HECKMANN : il serait bon qu'une attention particulière permettant la continuité de l'exploitation des parcelles soit portée lors de l'aménagement de la zone.

M. Le Maire : Je pense que le bon sens et le pragmatisme l'emporteront et nous serons vigilants à ce qu'il en soit ainsi bien que la compétence économique relève de l'Intercommunalité.

LES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN :

Lecture est faite par Monsieur Le Maire des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces naturels et agricoles et de lutte contre l'étalement urbain. Monsieur Le Maire rappelle également qu'une superficie d'environ 7 ha était déjà inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme antérieur et qui sera maintenue en zone d'activité intercommunale. Aucune observation particulière n'est faite par l'assemblée délibérante.

Le présent compte-rendu du débat sera transmis à :

- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim.

42-18. Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme : lancement de l'Enquête Publique :

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'issue de l'accomplissement des formalités administratives imposées dans le cadre de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération 15-18 du 22 mars 2018, l'enquête publique se déroulera du lundi 15 octobre 2018 à partir de 9 heures au mercredi 14 novembre 2018 à 12 heures.

Il indique que Monsieur Christian MEYER, Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

Dates de présence du Commissaire Enquêteur	Horaires d'accueil
Mardi 16 octobre 2018	De 18 à 20 heures
Jeudi 25 octobre 2018	De 09 à 12 heures
Mardi 30 octobre 2018	De 09 à 11 heures
Mercredi 14 novembre 2018	De 09 à 12 heures

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au calendrier proposé tout en souhaitant que l'arrêt de la modification du Plan Local d'Urbanisme puisse se faire avant la fin de la présente année.

43-18. Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 06/2017 du 11 Janvier 2017, le Conseil de communauté a instauré le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. Par délibération n° 165/2017 du 26 Septembre 2017, le Conseil de communauté a composé la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

En application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 19 Juin 2018 et s'est prononcée sur les points suivants :

- Contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Piscine,
- Rétrocession aux communes suite à la modification de la compétence « patrimoine communal classé monument historique »,
- Rétrocession à la commune de Wasselonne du terrain de football synthétique.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,

- VU la délibération n° 06/2017 du 11 Janvier 2017 du conseil de communauté instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique,
 - Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire dans les termes précités,
 - CONSIDÉRANT qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,
 - CONSIDÉRANT également que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées établit et vote annuellement un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources,
 - CONSIDÉRANT par ailleurs que la loi précise que l'adoption du rapport de la C.L.E.C.T. par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population,
 - CONSIDÉRANT notamment que le rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté de communes qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission par la communauté de communes,
 - APPELLE à se prononcer sur l'adoption du rapport de la C.L.E.C.T.,
- Après en avoir débattu et sur proposition de Monsieur Le Maire,
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
 - APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la communauté de communes, du 19 Juin 2018 selon document joint en annexe,
 - CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes.

44-18. Mutualisation de l'Équipe Technique avec la Commune de Scharrachbergheim-Irmstett :

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal que les communes d'Odratzheim et de Scharrachbergheim-Irmstett souhaitent mutualiser les services techniques. Au terme des discussions encore toujours en cours, il est proposé que l'équipe ainsi formée serait au service des deux communes en fonction des travaux à effectuer ainsi que de la disponibilité.

Par souci de cohérence, la Commune de Scharrachbergheim-Irmstett embaucherait un agent supplémentaire à temps complet et assurerait la gestion administrative de l'équipe technique. Les charges et salaires seront proratisés et seront fonction du temps de travail pour chacune des communes. Une convention de mise à disposition de personnel à la commune d'Odratzheim sera établie. S'agissant du matériel, de son entretien ainsi que de l'acquisition de nouveaux matériels, une convention fixant les participations de chacune des deux communes sera établie.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

- Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents,
- Se déclare favorable au principe de la mutualisation des services techniques entre les communes d'Odratzheim et de Scharrachbergheim-Irmstett,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document à intervenir dans ce dossier.

45-18. Acceptation de Chèque :

Monsieur Le Maire informe Le Conseil municipal qu'à la suite de la vérification des montants versés pour l'année 2017 dans le cadre de l'Assurance des Prestations Santé, une régularisation en faveur de la Commune est intervenue.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,
- Accepte le Chèque pour un montant de 166,18 €uros correspondant au trop perçu pour l'année 2017,
- Charge Monsieur Le Maire de procéder à l'encaissement du chèque et de faire le titre correspondant.

46-18. Association A.A.P.E.I. Région de Saverne : demande de subvention :

Monsieur Le Maire présente une demande de Subvention en provenance de l'Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de la Région de Saverne (A.A.P.E.I Région de Saverne) au profit de travaux de réhabilitation de locaux ainsi qu'en faveur de la construction d'un foyer d'accueil spécialisé et d'un foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**
- **Émet un avis défavorable à la demande présentée compte tenu des nombreuses baisses des dotations de l'Etat impactant les budgets des collectivités locales,**
- **Charge le Maire d'en informer l'A.A.P.E.I. de la Région de Saverne.**

47-18. Atelier Communal : indemnisation suite utilisation de courant électrique :

Monsieur René SCHEER, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que le relevé du sous-compteur placé dans l'atelier communal n'a à la date de ce jour fait l'objet d'aucun relevé et encore moins d'une indemnisation auprès de la personne qui paye le courant électrique. Il indique également qu'après s'être entretenu avec l'intéressée, un accord est intervenu.

Entendu les explications de Monsieur René SCHEER,

- **Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des Membres présents,**
- **Accepte la proposition d'indemnisation faite à Madame Gaby RITTI sur la base du relevé du sous-compteur,**
- **Se déclare favorable au versement par la commune d'un montant de 59,58 €uros à Madame Gaby RITTI,**
- **Charge le Maire de procéder au règlement.**

48-18. Création d'un cheminement « piétons » entre les Communes d'Odratzheim et de Scharrachbergheim-Irmstett - Approbation de Devis :

Monsieur Le Maire revient sur un sujet déjà évoqué et concernant la liaison entre les Communes d'Odratzheim et de Scharrachbergheim-Irmstett empruntant la rue de la Mossig. Il informe le Conseil Municipal qu'après en avoir discuté avec les Elus de la Commune de Scharrachbergheim-Irmstett, il est proposé la réalisation d'un cheminement piéton entre les deux communes. Le chemin ainsi créé permettra de sécuriser la circulation des piétons et autres usagers qui se rendront au Terrain Multisports dont la réalisation est en cours.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**
- **Se félicite de l'accord trouvé entre les Communes de Scharrachbergheim-Irmstett et d'Odratzheim en faveur de la sécurité des nombreux usagers de cette voie,**
- **Valide le devis présenté par l'Entreprise DIEBOLT T.P. de Marmoutier pour un montant total Hors Taxes de 29 376,97 €uros, soit 32 252,36 €uros Toutes Taxes Comprises,**
- **Accepte la prise en charge par moitié pour chacune des communes partenaires du projet avec facturation directe à chacune des communes, soit 14 688,49 €uros H.T. – 17 626,18€uros T.T.C.**
- **Charge Monsieur le Maire de passer commande des travaux selon les termes et conditions arrêtés d'un commun accord.**

49-18. Signalisation Lumineuse : Contrat de Maintenance :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue du contrôle et du déplacement du radar-pédagogique situé rue de Wehland, un contrat de maintenance a été demandé à la Société I-MS Services basée à 68310 WITTELSHEIM en vue de la maintenance préventive ainsi qu'à la correction d'éventuelles anomalies de l'équipement.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 190,00 €uros Hors Taxes, soit 228,00 €uros Toutes Taxes Comprises. La date de début du contrat serait fixée au 1^{er} octobre 2018 pour une durée d'un an reconductible selon les termes de l'article 11 du contrat de maintenance.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

- **Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des Membres présents,**
- **Donne son accord à la proposition d'un Contrat de maintenance de la Société I-MS SERVICES,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.**

50-18. Congrès des Maires de France : Ordre de Mission :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le 101^{ème} Congrès des Maires de France se déroulera du Mardi 20 novembre 2018 au Jeudi 22 Novembre 2018 au parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris. Il indique que le Congrès aura pour thème central « ***Servir le Citoyen et Agir pour la République*** ».

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Donne son accord à Monsieur Le Maire pour la participation au 101^{ème} Congrès des Maires de France,**
- **Décide d'émettre un ordre de Mission à Monsieur François JEHL pour y représenter la Commune,**
- **Décide de la prise en charge des frais d'inscription au Congrès pour un montant de 95,00 Euros,**
- **Décide de la prise en charge de l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement (circulaire du 15/04/1992 - Article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales) sur la base des dépenses réelles comme déjà indiqué dans la délibération 31-18 du 7 juin 2018.**

51-18. Affaire de Personnel :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la situation de Madame Sabine KOENIG, Adjoint Technique Territorial non titulaire à la Commune depuis le 19 novembre 2012 et pour laquelle le renouvellement du contrat au titre de l'article 3-3(4°) de la Loi du 26 janvier 1984 pour une nouvelle période de trois ans est intervenue le 20 novembre 2015.

Monsieur Le Maire indique avoir reçu Madame Sabine KOENIG en date du 14 août 2018 en présence des Adjoints au Maire et de la Secrétaire de Mairie en vue de faire le point quant à la situation de l'intéressée au regard de son arrêt de travail depuis le 11 septembre 2017 et provisoirement jusqu'au 30 septembre 2018. Il informe avoir demandé à Madame KOENIG de lui faire savoir très rapidement quelles étaient les perspectives éventuelles quant à une reprise du travail même à temps partiel compte tenu des besoins de la Commune ainsi que de son remplacement par Madame Béatrice KUHN actuellement en cours.

Devant le silence et en l'absence de réponse de l'intéressée, Monsieur Le Maire dit avoir convoqué Madame Sabine KOENIG pour le 27 septembre 2018 à un entretien préalable de fin de Contrat dont le terme est fixé au 18 novembre 2018.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des Membres présents,

- **Donne son accord au non renouvellement du contrat de Madame Sabine KOENIG au-delà du 18 novembre 2018,**
- **Dit que cette décision est motivée pour des raisons tirées de l'intérêt du service compte tenu :**
 - **Que le bon fonctionnement du service nécessite la présence continue dans le poste d'Adjoint Technique afin d'assurer la continuité des missions dans l'emploi au regard des difficultés de santé de Madame Sabine KOENIG,**
 - **Que les impératifs budgétaires nécessitent de réviser le coefficient d'emploi du poste qui sera revu à la baisse. Les ressources humaines de la Commune doivent être adaptées aux besoins et demandent une maîtrise ainsi qu'une visibilité renforcées au regard des moyens dont dispose la Commune d'Odratzheim pour assurer ses missions de service public.**
- **Est favorable à la suppression du Poste d'Adjoint Technique Territorial Non Titulaire à raison de 11/ 35èmes avec effet du 19 novembre 2018 tel que prévu au tableau des effectifs,**
- **Demande à Monsieur Le Maire de faire le point quant aux besoins réels de la Commune permettant de répondre aux nécessités de service public,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à prolonger le contrat de Madame Béatrice KUHN à raison de 4 heures hebdomadaires dans le cadre du remplacement temporaire de Madame Sabine KOENIG et ce jusqu'au 18 novembre 2018,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à recourir à un contrat à durée déterminée à raison de 4 heures hebdomadaires au-delà du 18 novembre 2018 et provisoirement jusqu'au 31 décembre 2018 pour assurer un besoin temporaire dans l'attente de la validation des besoins réels et d'assurer les missions de service public,**

- **Charge Monsieur Le Maire d'accomplir toutes démarches et formalités dans le cadre de ce dossier et l'autorise à signer tous documents à intervenir.**

Divers :

- Monsieur René SCHEER, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de mise aux normes du cimetière Communal dont la fin devrait intervenir pour la fête de la Toussaint,
- Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal du projet de réfection de la Route de Dahlenheim (partie plane située sur le banc de la Commune d'Odratzheim) relevant de la compétence de la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble. Une première estimation des travaux à effectuer laisse apparaître un montant de 16 587,50 €uros avec une participation communale de l'ordre de 5 000,00 €uros,
- Monsieur René SCHEER et Madame Pia PAIVA reviennent sur le planning des prochaines échéances en terme de travaux à effectuer et plus particulièrement :
 - L'enlèvement des fleurs,
 - Les plantations d'automne,
 - La mise en place des illuminations de Noël,
 - La mise en place des Sapins prévue le 24 novembre 2018,
 - L'organisation d'un marché de Noël.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 5 septembre 2018 il a signé l'acte de vente du terrain communal situé au Lotissement Hinter Den Gaerten au bénéfice de Madame et Monsieur Francis LEROY,
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement futur des rues de la Chapelle et des Prés, une réunion avec l'ensemble des riverains visant à clarifier la situation est prévue en Mairie le 4 octobre 2018 à 18 heures,
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion à l'initiative de Monsieur Le Maire de Marlenheim en vue de la création d'une Police Pluri-Communale se tiendra en Mairie de Marlenheim le 11 octobre 2018,
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les dates fixées pour la Commission Plan Local d'Urbanisme sont les suivantes :
 - 18 octobre 2018 à 9 heures 15'
 - 7 décembre 2018 à 9 heures 30'
- Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que la date de la fête des Aînés est fixée au dimanche 9 décembre 2018.
- Les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal sont les suivantes :
 - 23 octobre 2018 à 20 heures,
 - 13 décembre 2018 à 20 heures.
- Monsieur Le Maire informe que :
 - Les **Déclarations préalables de travaux** suivantes ont été déposées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
12-07-2018	DP-067-354-18-R0019	M. BLAIN Cédric	Création Porte-fenêtre – Agrandissement Terrasse – remplacement porte d'entrée
21-08-2018	DP-067-354-18-R0020	M. MARTIN VIERA	Création d'une Piscine enterrée
23-08-2018	DP-067-354-18-R0021	M. RIEB Grégory	Création d'une piscine Hors-Sol

- Les **Déclarations préalables de travaux** suivantes ont été acceptées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
08-08-2018	DP-067-354-18-R0018	Monsieur GIMENEZ Lucien	Édification d'une clôture

- Les **Permis de construire** suivants ont été déposés :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
09-08-2018	PC-067-354-11-R0006	Monsieur et Madame Francis LEROY	Construction d'une maison individuelle avec garage attenant
20-09-2018	PC-067-354-11-R0007	Madame BIETH Angèle	Construction d'une maison individuelle avec garage accolé
22-09-2018	PC-067-354-11-R0008	Monsieur SCHEYDER Stéphane et Madame BIETH Jessica	Construction d'une Maison individuelle

- Les **Permis de construire** suivants ont été accordés :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
21-08-2018	PC-067-354-11-R0002	Monsieur LERCH François et Madame REMY Bérengère	Construction d'une maison individuelle
13-09-2018	PC-067-354-11-R0003	Monsieur JEHL Joël	Extension d'une maison individuelle – garage – Terrasse – Rénovation des façades

François JEHL	René SCHEER	Pia PAIVA	Stéphanie BOETSCH
Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN	Thierry KUHN
Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER		